

SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

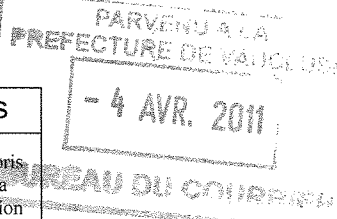
République Française

Séance du 30 mars 2011

Le mercredi 30 mars 2011

à 19 heures 30

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26	23



Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **GOUDON Bernard**, Maire de St Saturnin lès Avignon,

Date de la convocation
24.03.2011

Présents : GOUDON Bernard, DUCLERCQ Jean-Pierre, FAUDRIN Richard, SERRE Jean-Pierre, GRAILLE Pascale, USAÏ Gérard, BARBAN Françoise, BARTOLI Jean-Baptiste, MICHEL Françoise, QUINIOU Clotilde, BARBE NION Catherine, BELLANGER Catherine, CHALBOS Didier, GIRAUD Charles, ASTRUC Jean-François, BERARD Edith, FITE Annick, JOUANEN Armand, MOIZEAU Henri.

Date d'affichage
04.04.2011

Procurations : Mr SABAU a donné procuration à Mme BARBE NION
Mme CORNAND a donné procuration à Mr DUCLERCQ
Mme CHALBOS a donné procuration à Mr CHALBOS
Mr GUIBAUD a donné procuration à Mr FAUDRIN

Absents (es) : Mme BRUN Magali, Mr FAGES Jean-Paul, Mme LAWSON Marie-Claire

DELIBERATION N° 2011-03-08

OBJET : SECURITE ROUTIERE :
ACQUISITION D'UN RADAR, MISE AUX NORMES DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE ET AMENAGEMENT DES VOIRIES COMMUNALES - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.

RAPPORTEUR : M. Jean-Baptiste BARTOLI, conseiller délégué à la sécurité et la circulation.

Pour renforcer la sécurité routière sur plusieurs axes de circulation, monsieur le Maire a décidé d'acquérir un radar (4 800 € HT), de mettre aux normes des panneaux de signalisation routière (10 500 € HT), et de réaliser sept « passages bateaux » sur l'avenue du Mistral pour sécuriser les passages piétons (8 290 € HT), soit un coût global de 23 590 € HT (28 213,64 € TTC).

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Département au titre des amendes de police.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :
DONNER tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à ce projet.
SOLLICITER la participation du Département de Vaucluse à hauteur de 50% de la dépense subventionnable HT, conformément au plan de financement suivant :

Dépense subventionnable HT	23 590 €
-----------------------------------	-----------------

FINANCEMENT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE HT

1 Autofinancement	50%	11 795 €
--------------------------	-----	-----------------

2 Subventions		
Amendes de police	50%	11 795 €
Autres	0%	0 €
Total (2)		€

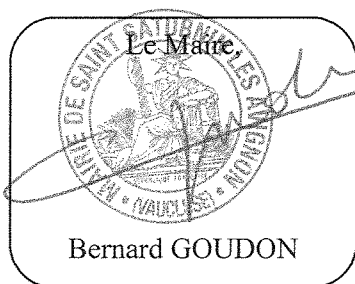
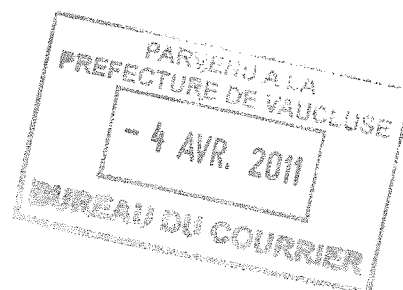
3 Emprunt	0%	0 €
------------------	----	------------

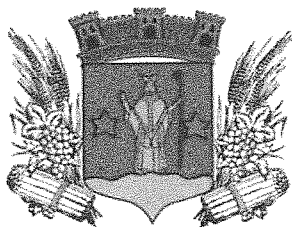
Total (1+2+ 3)	100%	23 590 €
-----------------------	-------------	-----------------

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
23		

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04.04.2011
de la publication
le 04.04.2011





SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 30 mars 2011

Le mercredi 30 mars 2011

à 19 heures 30

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26	23

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **GOUDON Bernard**, Maire de St Saturnin lès Avignon,

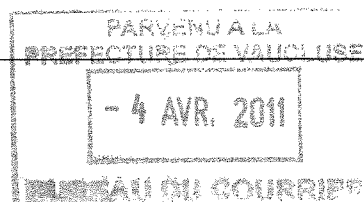
Date de la convocation
24.03.2011

Présents : GOUDON Bernard, DUCLERCQ Jean-Pierre, FAUDRIN Richard, SERRE Jean-Pierre, GRAILLE Pascale, USAÏ Gérard, BARBAN Françoise, BARTOLI Jean-Baptiste, MICHEL Françoise, QUINIOU Clotilde, BARBE NION Catherine, BELLANGER Catherine, CHALBOS Didier, GIRAUD Charles, ASTRUC Jean-François, BERARD Edith, FITE Annick, JOUANEN Armand, MOIZEAU Henri.

Date d'affichage
04.04.2011

Procurations : Mr SABAU a donné procuration à Mme BARBE NION
Mme CORNAND a donné procuration à Mr DUCLERCQ
Mme CHALBOS a donné procuration à Mr CHALBOS
Mr GUIBAUD a donné procuration à Mr FAUDRIN

Absents (es) : Mme BRUN Magali, Mr FAGES Jean-Paul, Mme LAWSON Marie-Claire



DELIBERATION N° 2011-03-07

OBJET : EXTENSION ET RÉAMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE,
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU TITRE DE LA DETR.

RAPPORTEUR : M. Gérard USAI, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39,

VU la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 créant une dotation unique, intitulée dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR),

Monsieur le Maire expose qu'il est aujourd'hui nécessaire de procéder à un réaménagement et à une extension de l'hôtel de ville.

L'aménagement du bâtiment devrait permettre d'apporter plus de cohérence dans l'organisation des services administratifs.

Le programme technique de l'opération prévoit :

- la création de bureaux au rez-de-chaussée pour améliorer l'accueil du public avec un accueil individualisé des administrés,
- la transformation en bureaux du garage et d'un local technique,
- la création de bureaux à l'étage pour une meilleure organisation des services administratifs,
- un aménagement de l'entrée de l'hôtel de ville pour permettre l'accès des personnes handicapées.

Le projet d'aménagement a été estimé à 520 260 € TTC dont 460 460 € TTC de travaux.

La consultation des entreprises est en cours à ce jour. La notification des marchés de travaux ne sera effectuée qu'après validation du dossier de demande de subvention par les services préfectoraux.

Parmi les catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la DETR, la commission départementale d'élus a retenu notamment les travaux concernant les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter la DETR pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'hôtel de ville.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

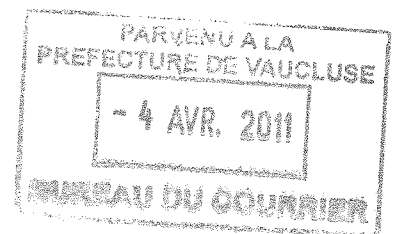
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la réalisation des travaux d'aménagement de l'hôtel de ville.

SOLLICITER la participation de l'État au titre de la DETR à hauteur de 35% de la dépense subventionnable HT.

APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :



Aménagement de l'hôtel de ville

COÛT DU PROJET		
Travaux		385 000 €
Maitrise d'œuvre, SPS, Contrôle technique		50 000 €
Coût Total HT (a)		435 000 €
TVA	19,60%	85 260 €
Coût TTC		520 260 €

Plafond HT de la dépense subventionnable		
Travaux		230 000 €
Total HT (b)		230 000 €



FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

1 Autofinancement	65%	149 500 €
--------------------------	-----	-----------

2 Subventions d'équipement		
Etat - DETR	35% de la dépense subventionnable	80 500 €
Département	0%	0 €
Région	0%	0 €
Total (2)		80 500 €

3 Emprunt	0%	0 €
------------------	----	-----

Total (1+2+ 3)	100%	230 000 €
-----------------------	-------------	------------------



RÉPARTITION DU FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU COÛT TOTAL HT

La part non subventionnable du coût total HT [(a) – (b)]
est financée à 100 % par l'autofinancement

Coût Total HT		435 000 €
Financement		
Autofinancement	81%	354 500 €
Subventions	19%	80 500 €
Total	100%	435 000 €



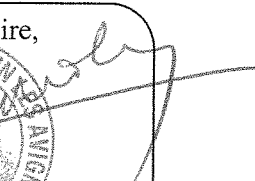
AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
18		5



Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04.04.2011
de la publication
le 04.04.2011

Le Maire,

Bernard GOUDON